

Pour la constitution de votre dossier, nous vous remercions de vous munir des justificatifs nécessaires à la réalisation de votre projet.

Les justificatifs nécessaires pour chaque emprunteur et la caution éventuelle

- **Pièce d'identité en cours de validité** : carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour (pour les prêts par correspondance copie recto verso)
- **Justificatifs de domicile** : quittance de loyer, facture eau, gaz, électricité ou téléphone fixe de moins de 3 mois
- **Justificatifs des revenus salariés** : 3 derniers bulletins de salaires et avis d'imposition N-2 (N-1 si disponible)
- **Autres revenus** : allocation, retraite, pension alimentaire, rente, baux locatifs ou compte rendu de gérance si revenus fonciers
- **Justificatifs des revenus non salariés** : bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices et 3 derniers avis d'imposition
- **Justificatifs bancaires** : les relevés de compte bancaire des 3 derniers mois des emprunteurs
- Détail de vos prêts en cours de remboursement (organisme, objet du crédit, montant, capital et durée restant, mensualité)
- Relevé d'Identité Bancaire au format BIC/IBAN

Les justificatifs nécessaires pour l'obtention du financement de votre projet

Achat d'un bien immobilier neuf ou ancien, d'un terrain ou d'un garage

- Compromis de vente ou contrat de réservation ou attestation notariée de moins de 6 mois
- Contrat de réservation pour un achat en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Travaux d'amélioration / agrandissement / aménagement/économie d'énergie

- Acte ou attestation de propriété avec valeur du bien
- Bon de commande ou devis estimatifs ou facture de moins de 6 mois
- Permis de construire ou déclaration de travaux ou récépissé de dépôt ou attestation d'obtention

Construction de maison individuelle

- Compromis d'achat du terrain ou titre de propriété de moins de 6 mois
- Devis estimatif par corps de métier de moins de 6 mois ou Contrat de Construction de Maison Individuelle de moins de 6 mois
- Devis architecte ou frais de maître d'œuvre
- Permis de construire ou récépissé de dépôt ou attestation d'obtention et plan(s) côté(s)

Achat de parts SCPI / SCI

- Statuts de la SCI
- Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire
- Décompte de remboursement établi par le prêteur depuis moins d'un mois
- Copie de l'offre de prêt à racheter et conditions d'assurance
- Tableau d'amortissement des prêts à racheter

Rachat de créances

- Acte ou attestation de propriété
- Estimation officielle du bien à vendre
- Mandat de vente
- Engagement du notaire à rembourser la CASDEN
- Compromis de vente

Prêt Relais

- Pour les personnels stagiaires ou titulaires, fournir un arrêté de nomination

Prêt Starden Immobilier

- Un justificatif attestant de la qualité d'adhérent MGEN et le numéro d'adhérent doivent être fournis pour bénéficier de la baisse de taux

A noter : Certains justificatifs complémentaires pourront vous être demandés en fonction de votre situation ou de votre projet et du prêt.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :



Votre Délégation Départementale
Coordonnées sur www.casden.fr



CASDEN Direct au 01 64 80 64 80
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)



L'agence Banque Populaire de votre choix
Coordonnées sur www.casden.fr



www.casden.fr
Infos/ simulation/crédit en ligne/ votre espace personnel